

CONVENTION DE SUBVENTION

entre

L'EPIC Office de Tourisme Intercommunal
Corbières Salanque Méditerranée

et

L'association Les 3 vents

dans le cadre de l'évènement

« TRAILS CATHARES », édition 2023.

ENTRE

L'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Corbières Salanque Méditerranée
sise 41 chemin du Mas Bordas – ZA de Clairra – 66 530 CLAIRA, représenté par
sa Directrice dûment habilitée à cet effet,

ET

L'association Les 3 vents sise 2, route de Duilhac – 11 350 CUCUGNAN,
représentée par M. MARSERO Christophe, Président, dûment habilité à cet
effet,

Vu :

- La délibération en date du 10 décembre 2018 par laquelle l'assemblée approuvait la création de l'office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée sous forme d'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régi par les dispositions du Code du Tourisme et du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération en date du 04 septembre 2020 par laquelle l'assemblée déterminait les membres de l'établissement public de

coopération intercommunale qui sont membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;

- L'arrêté en date du 09 décembre 2020 de désignation des membres représentants les socioprofessionnels du territoire composant le comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- L'arrêté en date du 31 mai 2021, abrogeant l'arrêté du 09 décembre 2020, de désignation des membres représentants les socioprofessionnels du territoire composant le comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- Les délibérations en date du 17 décembre 2020 par laquelle l'assemblée élisait le Président et le Vice-président parmi les membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- Les délibérations en date du 28 novembre 2022, abrogeant les délibérations en date du 17 décembre 2020 sus-citées, par laquelle l'assemblée élisait le Président et le Vice-président parmi les membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- Le Code général des collectivités territoriales et les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- Le Code du Tourisme et les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- La délibération en date du 08 mars 2023 par laquelle l'assemblée prenait acte de la présentation et du débat sur les orientations budgétaires 2023 ;
- La délibération en date du 5 avril 2023 par laquelle l'assemblée approuvait le budget primitif pour l'exercice 2023

PREAMBULE

Le territoire de l'EPCI Corbières Salanque Méditerranée a accueilli la 13^{ème} édition de l'évènement sportif « LES TRAILS CATHARES », du jeudi 18 au samedi 20 mai 2023. 7 courses ont été organisées et proposées aux nombreux traileurs à travers les sentiers et les sites exceptionnels des

Hautes Corbières, mobilisant dans la préparation et l'organisation tout un écosystème de bénévoles, d'associations et de professionnels du territoire :

- La ronde d'Alycia : 12 km - 18 mai - Paziols
- Le Trail des Loupiotes : 8 km - 18 mai - Duilhac
- La Castelejar : 2.4 km - 19 mai - Cucugnan
- Trail de Queribus : 21km - 20 mai - Cucugnan
- Trail de Peyrepertuse : 32km - 20 mai - Cucugnan
- Trail des Seigneurs : 49km - 20 mai - Cucugnan
- Trails des Donjons : 72km - 20 mai - Cucugnan

Au-delà de l'évènement sportif, il s'agit d'un outil de valorisation et de promotion du territoire, en phase avec les valeurs de naturalité, d'authenticité, de partage, de convivialité, portées par la destination Corbières Salanque. Par sa renommée et ses retombées pour l'économie locale, l'évènement est une opportunité à saisir pour mettre en lumière le patrimoine naturel, historique et touristique de notre territoire. Cette manifestation, organisée depuis plus de 10 ans et solidement implantée sur le territoire, constitue un vecteur fort d'image et de notoriété pour la destination.

Ainsi, l'association Les 3 vents a sollicité le soutien financier de l'Office de Tourisme pour participer à la mise en place de cet évènement.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Office de Tourisme Intercommunal Corbières Salanque Méditerranée contribue financièrement à hauteur de 5 000 euros.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

L'Office de Tourisme Intercommunal Corbières Salanque Méditerranée s'engage à verser la subvention comme précité à l'article 1. En contrepartie, l'association Les 3 vents s'engage à identifier l'Office de Tourisme Corbières Salanque comme « partenaire privilégié » de l'évènement « TRAILS

CATHARES » et à valoriser l'image de la destination Corbières Salanque dans toute la communication de l'événement, à savoir :

- Mention de l'appui moral et financier de l'Office de Tourisme dans toute publicité, vidéo, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet et réseaux sociaux ;
- Insertion et visibilité du logo de l'Office de Tourisme sur tout support de communication : invitations, tee-shirts, affiches, banderoles, podium... ;
- Présence et visibilité du logo de l'Office de Tourisme sur les lieux de l'événement et de présentation de l'événement.

L'association Les 3 vents sera tenu d'apporter un justificatif photo de la visibilité de l'Office de Tourisme Corbières Salanque ainsi qu'un bilan global de l'événement.

ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AIDE

Le montant de la subvention forfaitaire est de 5 000 euros.

ARTICLE 4 : MODALITE DE VERSEMENT

La subvention sera versée à la signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Montpellier, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.



Fait à Clairà en 2 exemplaires

L'EPIC Office de Tourisme
Intercommunal Corbières
Salanque Méditerranée

L'association Les 3 vents

LA DIRECTRICE

LE PRESIDENT